



Assurance maladies graves

Une protection financière qui vous permet de vous consacrer à votre rétablissement.

Plan de protection du Canada offre une assurance maladies graves sans exigence médicale jusqu'à 100 000 \$.

Paiement forfaitaire en franchise d'impôt. De la perte de revenu aux frais médicaux - vous choisissez les dépenses qui seront couvertes.

- ✓ Proposition simple et facile - vous pouvez obtenir une couverture en moins d'un jour
- ✓ Aucun examen médical ou rendez-vous avec le médecin n'est nécessaire
- ✓ Regroupez les protections et économisez en souscrivant une assurance vie et une assurance maladies graves
- ✓ Les paiements commencent le deuxième mois - applicable aux régimes à paiements mensuels
- ✓ Les avantages gratuits pour les membres* comprennent un service de préparation de documents en ligne** pour les testaments et les procurations personnalisables, des bourses d'études sur concours et plus encore

Si vous étiez aux prises avec une maladie grave, comme une maladie cardiovasculaire ou un cancer, seriez-vous préparé financièrement?

Appelez-nous dès aujourd'hui pour obtenir une soumission gratuite et sans obligation.

ppcquebec.ca

PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. L'assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée et l'assurance maladies graves sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie. Utilisées sous licence.

* Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéficiaire, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

** Le service de préparation de documents en ligne LawAssure est offert par Epq Inc. Epq est un fournisseur de services indépendant et n'est pas affilié à Foresters. Non offert au Québec, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. LawAssure ne constitue pas un service juridique et n'offre pas de conseils juridiques. Il ne remplace pas les conseils ou les services juridiques d'un conseiller autorisé. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants en assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux.